



Le compte rendu Comité Économique et social

Compte rendu CFDT du CSE du 21 juin 2022

1- DESAMIANTAGE DU BATIMENT DUFY :

Les travaux sont prévus pour une durée de deux semaines à partir du 21 Juillet 2022 jusqu'au 24 Aout 2022 , ils se dérouleront en deux phases :

- Phase 1 : Travaux de curage des cloisons amovibles.
- Phase 2 : Travaux de dépose des revêtements de sol et des pieds de cloison sous confinement dynamique.

2- ATTRIBUTION DES POINTS SUPPLEMENTAIRES :

Cette mesure est effective à tous les salariés présents dans l'organisme au 01/06/2022. Les contrats en CDD ou CDI à temps plein ou à temps partiel sont aussi concernés.

Pour cela, le coefficient développé n'excède pas une certaines valeurs et les points seront attribuées en juillet aux agents qui bénéficient de la base de rémunération ci-après :

Rémunération référence en points	de	Nombre de points
Moins de 222		14
222 à 225,99		13
226 à 227,99		12
228 à 229,99		11
230 à 231,99		10
232 à 235,99		9
236 à 237,99		8
238 à 240,99		7
241 à 243,99		6
244 à 246,99		5
247 à 248,99		4
249 à 251,99		3
252 à 255,00		2

⇒ **L'ensemble des élus du CSE n'ont pas participé au vote suite à la décision unilatérale de l'employeur.**

3- L'INTERESSEMENT :

- Versement d'une **enveloppe complémentaire** de l'intéressement 2021 attribuée en 2022 pour les salariés ayant bénéficiés au titre de l'exercice 2021 d'une prime d'intéressement, dans le cadre du Protocole d'Accord du 23 juin 2020.
 - Montant global de 196 100 €, environ 200€ brut pour un salarié à temps plein sans absence.
 - Le montant individuel est calculé conformément aux modalités prévues à l'article 10 du Protocole d'Accord du 23 juin 2020.
 - Paiement au plus tard le 31 octobre 2022
 - Le montant perçu pourra être épargné dans les mêmes conditions que la prime d'intéressement.
- ⇒ **L'ensemble des élus du CSE n'ont pas participé au vote suite à la décision unilatérale de l'employeur.**

4- OUTIL SIDONIE :

L'applicatif SIDONIE sera déployé à la fin du mois de juin 2022.

Il a pour objectif de :

- Gérer les réitérations en priorisant le traitement des sollicitations des assurés sociaux, des professionnels de santé et des employeurs, en fonction de la date de réception,
 - Améliorer la satisfaction des clients,
 - Améliorer le pilotage de traitement des sollicitations en 48h pour atteindre l'objectif CPG de 80%.
- ⇒ **La CFDT a donné un avis favorable pour ce nouvel applicatif.**

5 – PULSE 4 :

Notre organisme utilise actuellement la version PULSE 2 et conformément aux directives de la CNAM une nouvelle version est mise en place appelée PULSE 4.

En effet, cette nouvelle version d'outil permet de simplifier, et de sécuriser les télédiffusions afin de tenir compte du ploiement massif des PC portables au regard du télétravail et de la crise sanitaire qui permet à notre institution de migrer vers PULSE 4.

Pour info, il y a actuellement 838 agents qui bénéficient d'un PC portable.

⇒ **La Délégation CFDT a donné un avis favorable pour ce nouvel outil.**

6 – NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE PIFE :

a – Horaires d'été 2022 :

Dans la continuité de l'avis rendu par le CSE du 29 juin 2021, la Direction propose la reconduction pour l'été 2022 des horaires estivaux mises en place à la plateforme des flux entrants l'été dernier.

Il est proposé sur la période du 4 juillet au 9 septembre 2022 d'adapter les horaires de l'équipe 2 en avançant les différentes plages comme suit :

Plages mobiles	8h 15 – 9h00	16h45 – 17h15
Plages fixes	9h00 – 12h30	13h15 – 16h45
Pause repas (de 30 minutes minimum)	12h30 – 13h15	

b – Prévention des risques :

Une nouvelle organisation sera mise en place au sein du service en tenant compte de la prévention des risques (sur l'ergonomie, le bruit, la posture...) des agents suite au rapport établi par le médecin du travail (AMETRA).

⇒ **La CFDT a donné un avis favorable pour la mise en place des horaires d'été et pour la nouvelle organisation sur l'aménagement des locaux et l'exposition des agents**

au bruit des machines si seulement un suivi médical est établi par le médecin du travail.

7 – REVALORISATION DES CHEQUES DEJEUNER :

Concernant les chèques déjeuner une augmentation est prévue de la participation employeur qui passe à 5.69€ (contre 5.52€ depuis 2019), soit une augmentation de 0.17€. Par ailleurs, la valeur faciale **du chèque déjeuner sera de 9.48€.**

Questions diverses : La **délégation CFDT** à interpellé la direction sur le dysfonctionnement de la climatisation à l'accueil de Pertinax, qui engendre une température de plus de 30 degrés non conforme aux conditions de travail du personnel.

La direction a décidé de contrôler journalièrement la chaleur sur ce site suite à l'intervention pour réparation de la société Dalkia.

A défaut un autre site ou une autre salle seront affectés pour l'accueil des assurés sociaux.

La délégation CFDT

Stéphanie Madonna, Samira Beneddine, Magali Lattelais Lemaire, Marc Orsatti.

Suivez notre actualité sur



et sur notre site web

www.cfdtcpam06.fr

